

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 20 MAI 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation
14 mai 2025

Date de publication
21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Luc DEROZIERES, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE a donné pouvoir à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM a donné pouvoir à Karine VERVISCH.**

Madame Marie-Agnès CRESPIIN PAIS DE SOUSA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 10_20052025

N°10 : SUBVENTION ASSOCIATION LES AMIS DES CHATS LIBRES BARALBINS
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Le rapporteur rappelle que lors du conseil municipal du 8 avril 2025, les attributions de subvention aux associations ont été validées pour 2025. Cependant, une association baralbaine qui perçoit régulièrement des subventions ne s'en est pas vu attribuer pour 2025 car elle n'avait pas déposé de dossier de demande. Cette association nous ayant sollicités dernièrement, il est proposé de lui accorder une subvention pour 2025.

Cette demande concerne L'association des amis des chats libres baralbins

Après étude de son dossier de demande de subvention, il est proposé d'allouer :

- Pour l'association des chats libres baralbins; une subvention ordinaire de 1 000 €.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 12 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 € à l'association des chats libres baralbins,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PI



....., secrétaire de séance